

DECISION 2026-39DC

Objet : signature d'un avenant au contrat d'hébergement des données et au contrat de maintenance avec la société WA Concept pour intégrer un système de télégestion sur l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune des Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 et notamment son projet n°5 « développer/réhabiliter le réseau d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire » ;

Vu le plan d'action N°22 de la démarche RSO de la CCVHA « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

Vu l'axe n°1 du projet de territoire de la CCVHA dit « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire » ;

Vu la décision n°2025-123DC signée le 22 octobre 2025 relative aux contrats de maintenance et d'hébergement des données avec la société WA Concept pour la télégestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais) ;

CONSIDÉRANT l'ouverture prévisionnelle de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune des Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe) programmée le 1^{er} janvier 2027 ;

CONSIDÉRANT que la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de des Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe) est conditionnée à la mise en place d'un système de télégestion, permettant notamment un suivi en temps réel des intrusions, une distribution sécurisée des fluides, facilitant ainsi la gestion de l'équipement ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le gestionnaire de bénéficier du même logiciel de télégestion sur les aires du territoire intercommunal, dans une logique de simplification administrative ;

CONSIDERANT l'offre de la société WA Concept portant sur l'hébergement des données et sur l'exploitation des logiciels « Web Accueil » et « Web Secure », dont les modalités de financement pour l'aire des Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe) sont les suivantes :

Contrats	Coût annuel HT	Coût annuel TTC
Hébergement des données	608,00 €	729,60 €
Maintenance	648,00 €	777,60 €
Total	1 256,00 €	1 507,20 €

DECIDE

Article 1er : de signer l'avenant au contrat d'hébergement des données et au contrat de maintenance avec la société WA Concept pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2027, date prévisionnelle d'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune des Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe);

Article 2 : d'attribuer une participation annuelle supplémentaire de 1507,2 € TTC à la société WA Concept par rapport aux deux contrats initiaux ;

Article 3 : de certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ; Informer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion-d'Angers, le 24 septembre 2026,

Le Président,

Signé électroniquement par : Nooruddine Muhammad
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Président



Nooruddine MUHAMMAD